

RECUEIL ET TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS CCI NOUVELLE-AQUITAINE

COMMENT DEPOSER UN SIGNALEMENT ?

<https://cci-nouvelle-aquitaine.besignal.com/>

Bienvenue sur la plateforme de recueil des signalements des CCI de NOUVELLE-AQUITAINE

La plateforme de signalements est mise à disposition des personnels, des membres élus ou associés, et des autres parties prenantes des CCI de Nouvelle-Aquitaine comprenant la CCI de région Nouvelle-Aquitaine et les 13 CCI Territoriales : Bayonne Pays Basque, Bordeaux Gironde, Charente, Charente-Maritime, Creuse, Corrèze, Deux-Sèvres, Landes, Limoges-Haute-Vienne, Lot-et-Garonne, Pau Béarn, Vienne.

La plateforme permet aux personnes physiques visées ci-dessus d'émettre un signalement de manière sécurisée et confidentielle. Le signalement sera, ensuite, adressé au référent signalement compétent qui s'affichera après avoir sélectionné la situation visée. L'auteur du signalement a la possibilité de suivre l'état d'avancement du traitement de son signalement et de communiquer avec le référent compétent grâce au code confidentiel généré par la plateforme lors de la transmission du signalement.

Faire un nouveau signalement

Espace de suivi confidentiel

IMPORTANT

ATTENTION : Une procédure spécifique relative aux risques psycho sociaux et aux situations de harcèlement est mise en place au sein des CCI de Nouvelle-Aquitaine.

Liste des documents



Procédure RPS



Procédure Harcèlement



Lors de la saisie du signalement précisez la situation concernée par le signalement en sélectionnant les informations correspondantes dans le menu déroulant.

- la situation concerne un personnel de la CCI Nouvelle-Aquitaine y compris les personnels mis à disposition des CCIT : le signalement est transmis au référent signalement de la CCI Nouvelle-Aquitaine. Lorsque le signalement concerne un personnel mis à disposition d'une CCIT, le référent signalement de la CCIT est informé et associé à l'examen du signalement.

Sélectionner

Le signalement concerne un personnel de la CCI Nouvelle-Aquitaine

...

Le signalement concerne un personnel de la CCI Nouvelle-Aquitaine (incluant les personnels mis à disposition des CCIT)

Le signalement vise toute autre situation ou partie prenante (fonctionnement de la CCI, étudiant/apprenti, membre élu, membre associé, cocontractant, sous-traitant etc.)

CCI Nouvelle-Aquitaine 1

Suivant



Lors de la saisie du signalement précisez la situation concernée par le signalement en sélectionnant les informations correspondantes dans le menu déroulant La situation concerne toute autre personne (personnel direct de la CCI, membre élu,

candidat, cocontractant, apprenant) ou vise le fonctionnement de la CCI, il convient alors de sélectionner la CCI concernée dans le menu déroulant parmi les 14 CCI de Nouvelle-Aquitaine.

Sélectionner

Le signalement vise toute autre situation ou partie prenante (fer

...

Le signalement concerne un personnel de la CCI Nouvelle-Aquitaine (incluant les personnels mis à disposition des CCIT)

Le signalement vise toute autre situation ou partie prenante (fonctionnement de la CCI, étudiant/apprenti, membre élu, membre associé, cocontractant, sous-traitant etc.)

...

Sélectionner

Le signalement vise toute autre situation ou partie prenante (fer

Sélectionner

...

...

CCI Creuse

CCI Bayonne Pays Basque

CCI Bordeaux Gironde

CCI Charente

CCI Charente-Maritime

CCI Corrèze

CCI Deux-Sèvres

CCI Dordogne

CCI Landes

CCI Limoges-Haute-Vienne

CCI Lot-et-Garonne

CCI Pau Béarn

CCI Vienne

CCI Nouvelle-Aquitaine 2



Après avoir sélectionné la situation et la CCI concernée, le cas échéant, l'auteur du signalement précise la catégorie du signalement ou "Je ne sais pas".

INITIER IDENTIFIER DECRIRE SOUMETTRE

1. Catégorie *

Choisissez...

1.01 Alerte générale - Crime ou délit

1.02 Alerte générale - Menace ou préjudice pour l'intérêt général

1.03 Alerte générale - Violation ou tentative de dissimulation d'une violation de la loi, du règlement, du droit de l'Union Européenne ou du droit international

1.04 Atteinte à la probité - Corruption

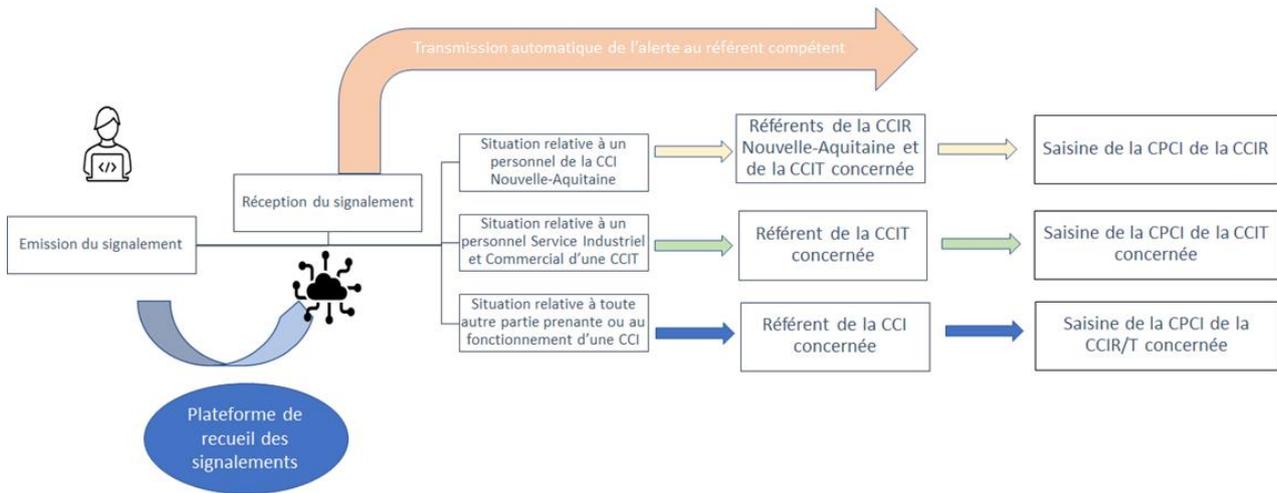
1.05 Atteinte à la probité - Trafic d'influence

TRAITEMENT DU SIGNALEMENT – ALERTES GENERALES



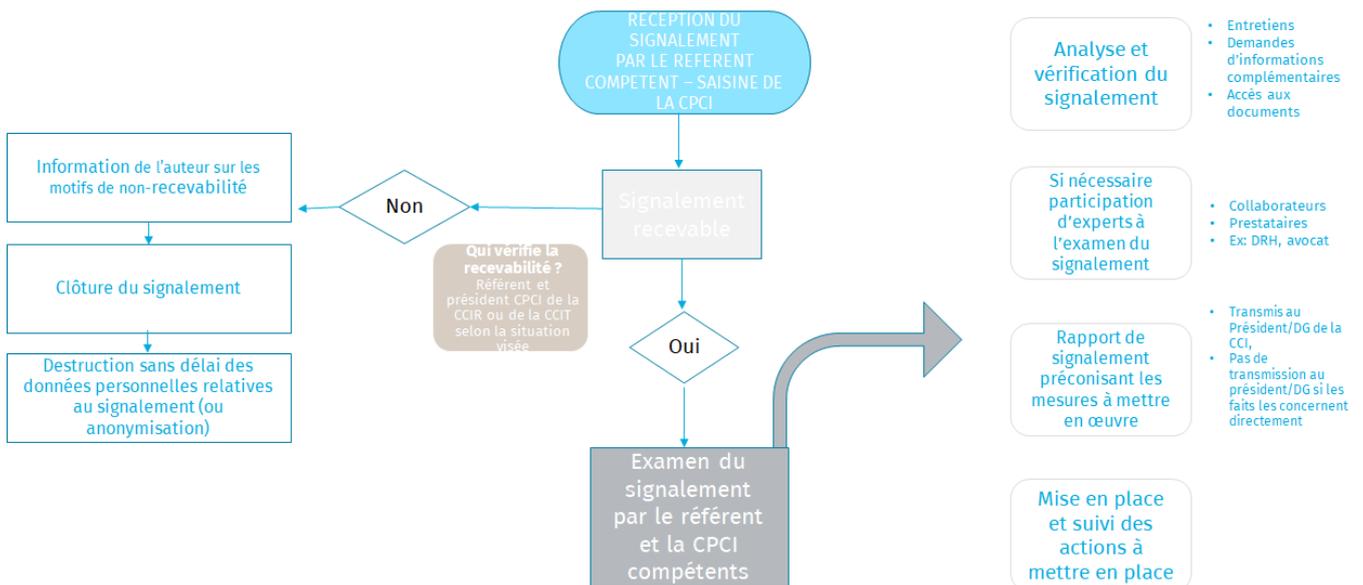
Référents compétents selon la situation visée

- Référent de la CCI de région Nouvelle-Aquitaine (CCIR)
- Référent de la CCI Territoriale (CCIT)
- Membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts (CPCI)



<https://cci-nouvelle-aquitaine.besignal.com/>

Examen d'un signalement



TRAITEMENT DU SIGNALEMENT – HARCELEMENT / VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

